

Table des matières

Préface	7
Philippe BOSSELER	
Le Code des sociétés est mort ; vive le Code des sociétés et des associations !	9
Pierre NICAISE	
Lignes directrices générales, structure du nouveau Code, entrée en vigueur et droit transitoire	11
Tristan HAUWAERT	
I. Trois lignes directrices	11
A. Première ligne directrice : la simplification	11
1. Suppression de la distinction entre les actes civils et commerciaux et entre les sociétés civiles et commerciales	11
2. Intégration du droit des sociétés et du droit des associations et fondations dans un seul Code	12
3. Suppression des sociétés publiques et limitation des règles réservées aux sociétés cotées	12
4. Limitation des formes de sociétés	13
5. Limitation des sanctions pénales	14
B. Deuxième ligne directrice : la flexibilisation	14
1. La SRL et la SC	14
2. La SA	15
C. Troisième ligne directrice : l'attention aux évolutions européennes	15
II. Structure du nouveau Code	15
A. Un Code en cinq parties	15
B. Livre 1 ^{er} : les définitions	16
C. Livre 2 : les règles communes aux personnes morales	16
D. Livre 3 : le droit comptable	16
E. Livre 4 : la société simple	17
F. Livres 5 à 8 : les sociétés dotées de la personnalité juridique et les agréments	17
G. Livres 9 à 11 : les associations et les fondations	17
H. Livres 12 à 14 : les restructurations et la transformation	17
I. Livres 15 à 18 : les formes légales européennes	18
III. Entrée en vigueur	18

Dispositions introductives, typologie des sociétés et autres personnes morales et agréments	21
Tristan HAUWAERT	
Introduction	21
I. Quelques précisions terminologiques préalables	21
II. La société, l'association et la fondation	22
A. La nouvelle définition de la société	22
B. L'association et la fondation	23
III. Les formes légales régies par le Code et la typologie des agréments	24
A. Les formes du Code des sociétés et des associations	24
B. L'agrément	25
1. Le groupement forestier	26
2. L'entreprise agricole	26
3. L'agrément de la société coopérative, comme entreprise sociale ou non	26
4. Dissolution judiciaire	27
5. Récapitulatif	27
IV. L'apport	28
V. Les sociétés cotées et les entités d'intérêt public	28
VI. Contrôle, sociétés mère et filiales, dimensions des sociétés, des groupes, des associations et des fondations	29
VII. Délais	29
VIII. Le bénéficiaire effectif	29
IX. Disposition pénale générale	29
Constitution de personnes morales : principes, conditions et publicité	31
Sebastian ROELAND	
Introduction	31
I. Avant l'acte : la société en formation	31
II. L'acte constitutif	33
A. Conditions de forme	33
B. Mentions obligatoires de l'acte constitutif et des statuts	33

C.	La localisation du siège dans l'acte constitutif et les statuts et le transfert de celui-ci	36
1.	Le siège statutaire et son adresse	36
2.	La modification du siège et de son adresse	37
3.	Mesure transitoire pour les personnes morales existantes	38
D.	L'adresse électronique et le site Internet de la personne morale	38
1.	Principes	38
2.	Organe compétent	39
III.	Après l'acte : la publicité	39
A.	Dossier de la personne morale et statuts coordonnés	39
B.	Dépôt des actes, de leurs annexes et des rapports éventuels	40
	Nullité, administration et résolution des conflits internes des personnes morales	43
	Tristan HAUWAERT	
	Introduction	43
I.	La nullité	43
A.	La nullité des personnes morales	43
B.	Les règles de délibération, de nullité et de suspension des décisions d'organes des personnes morales et des décisions de l'assemblée générale des obligataires	44
1.	Règles de délibération	44
2.	Nullité des décisions d'organes, des décisions de l'assemblée générale des obligataires et des votes	44
3.	Procédure et effets de la nullité et de la suspension des décisions d'un organe ou de l'assemblée générale des obligataires	46
II.	L'administration	47
A.	L'administration et la représentation	47
B.	La responsabilité des administrateurs	49
1.	Le principe	49
2.	La limitation, ses limites et exceptions (art. 2:57 et 2:58)	50
C.	Le règlement d'ordre intérieur	51
III.	La résolution des conflits internes	52
A.	Généralités (art. 2:60 à 2:62)	52
B.	Exclusion (art. 2:63 à 2:67)	53
C.	Retrait (art. 2:68 et 2:69)	54

La société simple, la société en nom collectif et la société en commandite	55
Wouter ROEGIER	
Introduction	55
I. Nouvelle notion d'entreprise et son impact sur la société simple	56
A. Disparition de la distinction entre sociétés simples civiles et commerciales	56
B. Le régime de la preuve libre entre entreprises	56
C. Enregistrement de la société simple et obligations comptables	57
II. La société simple comme forme de base	57
A. Définition	57
B. Contrainte de type	58
C. Variantes	59
1. Société simple interne	59
2. Société simple momentanée	59
3. Société en nom collectif et société en commandite	59
III. Constitution	60
A. Conditions de validité	60
B. Conditions de forme	61
C. Durée	61
D. Dénomination	62
E. Siège	62
IV. Apport	63
A. Apport en numéraire, en nature ou en industrie	63
B. Part dans les bénéfices et pertes suivant l'apport	63
1. Principes généraux	63
2. Clause léonine	63
C. Participation en cas de dissolution suivant l'apport	64
V. Personnalité juridique spécifique à la SNC et la SComm	65
VI. Responsabilité	66
A. Société simple	66
B. Société simple interne	67
C. SNC et société en commandite	67
1. La SNC	67
2. La société en commandite	67
VII. Recours des créanciers et patrimoine	68
A. Le patrimoine	68
B. Recours des créanciers	70
VIII. Cession de parts	71

IX. Administration	71
A. Gérant ou absence de gérant au sein de la société simple	72
1. Société simple comprenant des gérants	72
2. Société simple sans gérant	73
B. Gérant d'une SNC et d'une SComm	73
C. Conséquences de l'administration	73
X. Assemblée de la société simple	74
XI. Dissolution	74
A. Principes généraux	74
B. Dissolution partielle	75
C. Régime de démission	75
D. Clause de continuation avec les héritiers et clause de continuation entre les associés restants	76
XII. La liquidation	76
XIII. Administrateur provisoire	77
 La société à responsabilité limitée	 79
Tristan HAUWAERT	
 Introduction	 79
I. Nature et qualification	79
II. Constitution	80
A. Capitaux propres de départ	80
B. Souscription des actions	81
1. Souscription intégrale	81
2. Apport en nature	82
C. Libération des apports	82
D. Formalités de constitution	83
E. Nullité	84
F. Garantie et responsabilités	85
III. Des titres et de leur transfert	85
A. Dispositions générales	85
B. De la forme des titres	86
1. Titres nominatifs	86
2. Titres dématérialisés	88
C. Des différentes catégories de titres	88
1. Des actions	88
a. <i>Dispositions générales</i>	88
b. <i>Actions sans droit de vote</i>	89

2. Des classes d'actions	90
3. Certificats	90
4. Obligations	90
a. <i>Dispositions générales</i>	90
b. <i>Des obligations convertibles</i>	91
5. Des droits de souscription	91
D. Du transfert de titres	91
1. Dispositions générales	91
2. Du transfert des actions	92
3. Restrictions à la cessibilité des titres	93
4. Offre de reprise	93
IV. Organes de la société et assemblée générale des obligataires	93
A. Administration	94
1. Composition	94
2. Rémunération	95
3. Pouvoirs et fonctionnement	95
4. Gestion journalière	97
B. Assemblée générale des actionnaires	97
1. Dispositions communes	97
a. <i>Égalité de traitement</i>	97
b. <i>Pouvoirs</i>	98
c. <i>Convocation de l'assemblée générale</i>	98
d. <i>Assemblée générale écrite</i>	98
e. <i>Participation à l'assemblée générale</i>	98
f. <i>Tenue de l'assemblée générale</i>	99
g. <i>Modalités de l'exercice du droit de vote</i>	99
2. Assemblée générale ordinaire	99
3. Assemblée générale extraordinaire	100
a. <i>Modification des statuts en général</i>	100
b. <i>Modification de l'objet et des buts</i>	100
c. <i>Modification des droits attachés aux classes d'actions</i>	101
C. Action sociale, action minoritaire et désignation d'experts	101
D. Assemblée générale des obligataires	102
V. Patrimoine de la société	102
A. Apports supplémentaires et émission de nouvelles actions	102
1. Dispositions communes	102
2. Apports en numéraire	104
a. <i>Droit de préférence</i>	104
b. <i>Limitation ou suppression du droit de préférence</i>	104
c. <i>Libération des apports en numéraire</i>	105
3. Apports en nature	105
4. Délégation de pouvoirs à l'organe d'administration	105

5. Garantie et responsabilité	107
B. Maintien du patrimoine de la société	107
1. Distributions aux actionnaires et tantièmes	107
2. Acquisition d'actions ou de certificats propres	108
a. Conditions de l'acquisition	108
b. Sort des actions et des certificats acquis	109
c. Mentions dans les documents sociaux	110
3. Financement de l'acquisition d'actions ou de certificats de la société par des tiers (l'assistance financière)	110
4. Procédure de la sonnette d'alarme	111
F. Démission et exclusion à charge du patrimoine social	112
VII. Durée et dissolution	113
VIII. Dispositions pénales	114
La société anonyme	115
Tristan HAUWAERT	
Introduction	115
I. La constitution de la société anonyme	115
A. Capital : montant, souscription et libération	115
B. Formalités de constitution	116
C. Nullité	116
D. Garanties	117
II. Les titres de la société anonyme et leur transfert	117
A. Dispositions générales	117
B. Forme des titres	118
1. Titres nominatifs	118
2. Titres dématérialisés	119
C. Catégorie de titres	120
1. Actions	120
a. Généralités	120
b. Actions à droit de vote multiple	121
2. Parts bénéficiaires	123
3. Classes d'actions ou de parts bénéficiaires	123
4. Certificats	123
5. Obligations	123
6. Droits de souscription	124
D. Transfert de titres	125
1. Généralités	125
a. Validité et opposabilité du transfert	125
b. Cession d'actions non libérées et de parts bénéficiaires	125

2.	Restrictions à la négociabilité des titres	126
3.	Offre de reprise	127
4.	Publicité des participations importantes	127
III.	Les organes et l'assemblée générale des obligataires de la société anonyme	128
A.	Administration	128
1.	Administration moniste	128
a.	<i>Composition</i>	128
b.	<i>Rémunération</i>	129
c.	<i>Pouvoirs et fonctionnement du conseil d'administration</i>	129
d.	<i>Comités au sein du conseil d'administration</i>	131
2.	Administrateur unique	131
3.	Administration duale	133
a.	<i>Organes et composition</i>	133
b.	<i>Rémunération</i>	133
c.	<i>Pouvoirs et fonctionnement</i>	134
4.	Gestion journalière	135
5.	Responsabilité	136
B.	Assemblée générale	136
1.	Égalité de traitement	136
2.	Pouvoirs	136
3.	Convocation	136
a.	<i>Initiative de la convocation</i>	136
b.	<i>Formalités de la convocation</i>	137
4.	Assemblée générale écrite	138
5.	Participation, tenue de l'assemblée générale et modalités d'exercice du droit de vote	139
6.	Types d'assemblée générale (ordinaire, spéciale et extraordinaire)	139
a.	<i>Assemblée générale ordinaire</i>	139
b.	<i>Assemblée générale spéciale</i>	139
c.	<i>Assemblée générale extraordinaire</i>	140
7.	Action sociale, action minoritaire et expertise	141
D.	Assemblée générale des obligataires	141
IV.	Le capital de la société anonyme	142
A.	Augmentation de capital	142
1.	Dispositions communes	142
2.	Augmentation de capital par apport en numéraire	143
a.	<i>Droit de préférence</i>	143
b.	<i>Dérogation au droit de préférence</i>	144
3.	Augmentation de capital par apport en nature	145
4.	Capital autorisé	146

5. Augmentation du capital destinée au personnel	147
6. Garantie et responsabilités	147
B. Réduction de capital et suppression de l'amortissement du capital	147
C. Maintien du capital	148
1. Répartition bénéficiaire	148
a. <i>Constitution d'un fonds de réserve</i>	148
b. <i>Bénéfices distribuables</i>	148
c. <i>Acomptes sur dividende</i>	148
d. <i>Sanctions</i>	149
2. Acquisition d'actions, de parts bénéficiaires ou de certificats propres	149
a. <i>Acquisition par la société anonyme</i>	149
b. <i>Acquisition par une filiale de la société anonyme</i>	151
3. Prise en gage de titres propres	151
4. Assistance financière	151
5. Pertes du capital (sonnette d'alarme)	151
V. Durée, dissolution et dispositions pénales	152
Les associations et les fondations	153
Wouter ROEGIERS	
Introduction	153
I. Associations et fondations	154
II. Association	155
A. Définition	155
1. Consensuel	155
2. Polycéphalité	155
3. But désintéressé	155
4. Pas de distribution d'avantage patrimonial	156
B. Membres ou membres adhérents	156
1. Responsabilité des membres d'une ASBL	156
2. Registre des membres	156
C. Personnalité juridique	157
1. L'association de fait (association dépourvue de la personnalité juridique)	157
2. Associations dotées de la personnalité juridique	157
a. <i>ASBL</i>	157
b. <i>AISBL</i>	157
3. Agrément des associations comme union professionnelle ou entreprise sociale	158
4. Associations étrangères	159

D.	Grandes, petites et microassociations	160
E.	Représentant permanent	160
F.	Constitution	160
G.	Nullité	161
H.	Dissolution et liquidation	162
I.	Démission et exclusion	162
J.	Assemblée générale	163
	1. ASBL	163
	<i>a. Assemblée générale ordinaire et extraordinaire</i>	163
	<i>b. Assemblée générale extraordinaire</i>	164
	2. AISBL	165
K.	Administration	166
	1. ASBL	166
	<i>a. Administration</i>	166
	<i>b. Pouvoirs et répartition des pouvoirs</i>	166
	<i>c. Nomination et révocation/démission de l'administration</i>	167
	<i>d. Décisions de l'organe d'administration</i>	168
	<i>e. Procédure de conflit d'intérêts</i>	168
	<i>f. Responsabilité des administrateurs</i>	170
	<i>g. Gestion journalière</i>	170
	2. AISBL	171
L.	Commissaire	172
M.	Libéralités	172
III.	Fondation	172
A.	Définition	172
	1. Consensuelle	172
	2. Personnalité juridique	172
	3. Des fondateurs, pas de membres	173
	4. But désintéressé	173
	5. Pas de distribution d'avantage patrimonial	173
B.	Fondation privée ou publique	173
C.	Fondations étrangères	173
D.	Grandes, petites et microfondations	174
E.	Constitution	174
F.	Nullité	175
G.	Dissolution et liquidation	175
H.	Administration	176
	1. Administration	176
	2. Pouvoirs et répartition des pouvoirs	176
	<i>a. Répartition interne des pouvoirs</i>	176
	<i>b. Répartition externe des pouvoirs</i>	176
	3. Nomination et révocation/démission de l'administration	177
	4. Décisions de l'organe d'administration	177
	5. Procédure de conflit d'intérêts	177

6. Responsabilité des administrateurs	178
7. Gestion journalière	179
I. Commissaire	179
J. Budget	180
K. Libéralités	180
Restructuration et transformation de sociétés, associations et fondations	181
Wouter ROEGIERS	
Introduction	181
I. Fusion : société	181
A. Fusion par absorption	182
B. Fusion par constitution d'une nouvelle société	182
C. Opération assimilée à une fusion par absorption (« fusion silencieuse »)	182
D. Valeur nominale ou pair comptable	183
E. Procédure	184
1. Projet de fusion	184
a. Mentions obligatoires	184
b. Dépôt et opposabilité	185
c. Ordre du jour de l'assemblée générale	186
d. Rapport de l'organe d'administration	186
e. Rapport de l'expert	187
f. Droit de consultation	188
g. Droit à une copie sans frais	188
h. Obligation d'information en cas de changement important de la situation active et passive	188
i. Fixation de sûretés	189
2. Décision de fusion	189
a. Approbation par l'assemblée générale	189
b. Approbation par l'organe d'administration	190
c. Acte authentique de fusion	191
d. Modification des statuts et objet de la société absorbante – Nouvel acte constitutif	192
e. Validité et opposabilité	193
F. Rapport d'échange	194
G. Constitution d'une nouvelle société	195
II. Scission : société	195
A. Scission par absorption	195
B. Scission par constitution d'une nouvelle société	196
C. Opération assimilée à la scission	196
D. Scission mixte	197

E.	Valeur nominale ou pair comptable	197
F.	Procédure	197
1.	Projet de scission	197
a.	<i>Mentions obligatoires</i>	198
b.	<i>Dépôt et opposabilité</i>	198
c.	<i>Ordre du jour de l'assemblée générale</i>	199
d.	<i>Rapport de l'organe d'administration</i>	199
e.	<i>Rapport de l'expert</i>	200
f.	<i>Droit de consultation</i>	201
g.	<i>Droit à une copie sans frais</i>	201
h.	<i>Obligation d'information en cas de modification importante du patrimoine actif et passif</i>	201
i.	<i>Fixation de sûretés</i>	202
j.	<i>Répartition proportionnelle des actifs et passifs non attribués</i>	202
2.	Décision de scission	202
a.	<i>Approbation par l'assemblée générale</i>	202
b.	<i>Approbation par l'organe d'administration</i>	203
c.	<i>Acte de scission authentique</i>	203
d.	<i>Modification des statuts et objet de la société absorbante</i>	204
e.	<i>Validité et opposabilité</i>	204
G.	Scission par constitution d'une nouvelle société	205
III.	Fusion et scission : association et fondation	206
A.	Dissolution	206
B.	Liquidation ou absence de liquidation	207
C.	Projet d'opération	207
D.	État résumant la situation active et passive	208
E.	Rapport de l'expert	208
F.	Approbation	208
G.	Acte authentique de fusion ou de scission	209
H.	Validité	209
I.	Opposabilité	209
J.	Fixation de sûretés et demandes des créanciers	210
IV.	L'apport d'universalité ou de branche d'activité – La cession d'universalité ou de branche d'activité	210
V.	Transformations	211
A.	Généralités	211
B.	Transformation d'une société dotée d'une personnalité juridique en une ASBL	212
1.	Projet de transformation	212
2.	Décision de transformation	213
a.	<i>Approbation de l'assemblée générale</i>	213
b.	<i>La transformation ne modifie pas la personnalité juridique</i>	213

c. <i>Acte authentique</i>	213
d. <i>Modifications des statuts</i>	213
e. <i>Opposabilité</i>	213
C. Transformation d'une ASBL en une SCES agréée ou une SC agréée comme ES	214
1. <i>Projet de transformation</i>	214
2. <i>Décision de transformation</i>	214
a. <i>Approbation de l'assemblée générale</i>	214
b. <i>La transformation ne modifie pas la personnalité juridique</i>	215
c. <i>Acte authentique</i>	215
d. <i>Modifications des statuts</i>	215
e. <i>Comptabilisation d'un compte de réserve indisponible et absence de remboursement aux actionnaires</i>	215
f. <i>Opposabilité</i>	216
D. Transformation d'une association en une autre forme d'association	216
1. <i>Projet de transformation</i>	216
2. <i>Décision de transformation</i>	217
a. <i>Approbation de l'assemblée générale</i>	217
b. <i>La transformation ne modifie pas la personnalité juridique</i>	217
c. <i>Acte authentique</i>	217
d. <i>Opposabilité</i>	217
E. Transformation de fondations	217
1. <i>Projet de transformation</i>	218
2. <i>Décision de transformation</i>	218
a. <i>Approbation de l'assemblée générale</i>	218
b. <i>La transformation ne modifie pas la personnalité juridique</i>	218
c. <i>Acte authentique</i>	218
d. <i>Modifications des statuts</i>	219
e. <i>Opposabilité</i>	219
VI. Opérations transfrontalières	219
A. <i>Fusion transfrontalière</i>	219
B. <i>Scission transfrontalière</i>	219
1. <i>Scission transfrontalière par absorption</i>	220
a. <i>Projet de scission</i>	221
b. <i>Décision de scission</i>	226
2. <i>Scission transfrontalière par constitution d'une nouvelle société</i>	230
C. <i>Transformation transfrontalière</i>	230
1. <i>Transformation transfrontalière des sociétés</i>	230
a. <i>Émigration</i>	232
b. <i>Immigration</i>	236
2. <i>Transformation transfrontalière des associations</i>	237
a. <i>Émigration</i>	237
b. <i>Immigration</i>	240

3.	Transformation transfrontalière des fondations	242
a.	<i>Émigration</i>	242
b.	<i>Immigration</i>	245
	Dissolution et liquidation des personnes morales	247
	Tristan HALUWAERT	
	Introduction	247
I.	La dissolution des personnes morales	247
A.	La dissolution des sociétés	247
1.	La dissolution volontaire	247
2.	La dissolution de plein droit	248
3.	La dissolution judiciaire remaniée	248
B.	La dissolution des associations et des fondations	249
1.	La dissolution volontaire (art. 2:110)	250
2.	La dissolution de plein droit (art. 2:111 et 2:112)	250
3.	La dissolution judiciaire (art. 2:113)	250
II.	La procédure de liquidation : rationalisation et clarification	251
A.	La liquidation des sociétés	251
1.	Dispositions générales	251
2.	Clôture immédiate de la liquidation	252
3.	Liquidation par un ou plusieurs liquidateurs	252
4.	Pouvoirs du liquidateur	254
5.	Collège des liquidateurs	255
6.	Opérations de liquidation	255
7.	Clôture et réouverture de la liquidation	256
a.	<i>Opérations de clôture</i>	256
b.	<i>L'actif et le passif oubliés</i>	257
8.	Réouverture de la liquidation	258
9.	Responsabilité des liquidateurs	259
B.	La liquidation des associations et des fondations	259
1.	Dispositions générales communes aux associations et aux fondations	259
2.	Dispositions propres aux ASBL et aux AISBL	260
a.	<i>Nomination des liquidateurs</i>	260
b.	<i>Pouvoirs du liquidateur</i>	260
c.	<i>Collège des liquidateurs</i>	261
d.	<i>Opérations de liquidation</i>	261
e.	<i>Clôture et réouverture de la liquidation</i>	261
f.	<i>Responsabilité des liquidateurs</i>	262
3.	Dispositions propres à la liquidation des fondations	262

Entrée en vigueur et dispositions transitoires	263
Sebastian ROELAND	
I. Entrée en vigueur progressive	263
II. Mesures transitoires pour les personnes morales existantes	264
A. Application des dispositions impératives	264
B. Formes légales qui disparaissent	266
C. Transformation des sociétés en commandite par actions existantes	268
D. Le sort des sociétés à finalité sociale et des sociétés agricoles existantes	268
E. Le sort des unions professionnelles et des fédérations d'unions professionnelles existantes	269
F. Capital social de la SRL et de la SC	269
G. Responsabilité des administrateurs	270
H. L'adresse du siège statutaire	270
I. Le sort des comités de direction existants	271
J. Activités économiques des ASBL et AISBL	271
K. Actions en retrait forcé ou en exclusion forcée en cours	271
L. Renvois aux formes légales qui disparaissent ou qui ont été rebaptisées et aux anciens numéros d'article	271
 Fiches droit des sociétés SRL, SC et SA : de la constitution à la dissolution	 273
Wouter ROEGIERS	
I. Constitution	273
A. Constitution	273
B. Apport en numéraire	274
C. Apport en nature	275
1. Rapport spécial des fondateurs	275
2. Rapport du réviseur d'entreprises	276
II. Assemblée générale ordinaire	276
III. Modification des statuts	277
IV. Modification de l'objet	278
V. Augmentation du capital (SA) / Émission de nouvelles actions (SRL et SC)	279
A. SA	279
1. Augmentation du capital par assemblée générale des actionnaires	279
a. <i>Décision d'augmentation du capital par émission de nouvelles actions (assemblée générale des actionnaires)</i>	279
b. <i>Réalisation de l'augmentation du capital</i>	285
 ANTHEMIS	 325

2.	Augmentation du capital par le conseil d'administration/conseil de surveillance	286
a.	<i>Décision d'augmenter le capital par le conseil d'administration/conseil de surveillance</i>	286
b.	<i>Réalisation de l'augmentation de capital par le conseil d'administration/conseil de surveillance</i>	287
B.	SRL	288
1.	Assemblée générale	288
a.	<i>Nouveaux apports avec émission de nouvelles actions par assemblée générale des actionnaires</i>	288
b.	<i>Nouveaux apports sans émission de nouvelles actions par assemblée générale des actionnaires</i>	293
2.	Organe d'administration (émission de nouvelles actions)	295
C.	SC	297
1.	Nouveaux apports avec émission de nouvelles actions (pour actionnaires existants)	297
2.	Nouveaux apports sans émission de nouvelles actions	298
3.	Admission (pour les nouveaux actionnaires)	299
4.	Procédure d'apports nouveaux avec émission de nouvelles actions (pour les actionnaires existants) (i) et admission (iii)	300
a.	<i>Émission de nouvelles actions/admission par apport en numéraire</i>	300
b.	<i>Émission de nouvelles actions/admission par apport en nature</i>	301
VI.	Réduction de capital (SA)	304
A.	Décision de réduction du capital réelle	304
B.	Décision de réduction du capital formelle	305
VII.	Distribution du dividende par l'assemblée générale	305
VIII.	Dissolution	306
A.	Décision de dissolution	306
B.	Désignation d'un liquidateur	307
C.	Dissolution et liquidation en un seul acte	308